



Monsieur le Président
Emmanuel Macron
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 12 mai 2021

Monsieur le Président,

Depuis le début du mois d'avril, de nombreux affrontements ont eu lieu entre les citoyens palestiniens de Jérusalem d'une part, et les colons israéliens et la police israélienne d'autre part. Ces heurts ont fait 90 blessés dans les secteurs de Sheikh Jarrah, de la porte de Damas et de Bab Al-Zahra. Vendredi, on comptait 175 blessés côté palestinien. Les violences se multiplient dans le reste de la Cisjordanie.

Ces tensions sont le fait de la mobilisation contre l'éviction de quatre familles palestiniennes du quartier de Sheikh Jarrah au profit de colons israéliens, prévue ce mois de mai.

Sheikh Jarrah est situé à Jérusalem-est. Cette portion de la ville est considérée comme territoire occupé par l'ONU. Rappelons que la résolution 478 du Conseil de sécurité des Nations unies présente l'annexion par Israël de cette partie de Jérusalem comme une violation du droit international. Ainsi donc, Israël ne peut confisquer de propriété privée sur ce territoire occupé.

C'est pourquoi l'ONU a exhorté ce vendredi 7 mai Israël à mettre fin à toute expulsion forcée de Palestiniens à Jérusalem-Est, avertissant que ces actions pourraient constituer des « *crimes de guerre* ».

Nombre de pays se sont opposés à ce déferlement de violence contraire au droit international. La France s'honorerait à suivre la même voie.

C'est pourquoi il nous paraît essentiel et urgent que la France engage dès à présent une action diplomatique d'envergure pour rappeler aux autorités israéliennes le droit des Palestiniens de vivre à Jérusalem-Est, dans le respect des conventions internationales.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre courrier, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.